APRÈS ART. 21 N° **330** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 330

présenté par Mme Gruet

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.